



## PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

---

### Règlement n° 273-2

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement n° 273  
ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des  
employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée, afin de tenir  
compte d'une modification de la loi

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 273-2, intitulé : « Règlement n° 273-2 modifiant le règlement 273 et ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée », afin de tenir compte d'une modification de la loi ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Avis public publié le 5 octobre 2016.**

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 3 octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 octobre 2018

Signé par :

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière